



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/29  
16 février 2021



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-sixième réunion  
Montréal, 2 – 6 novembre 2020  
Reportée: 8 – 12 mars 2021<sup>1</sup>

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ONUDI POUR LA PÉRIODE 2021–2023**

1. Le présent document, portant sur le plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023,<sup>2</sup> comprend les activités prévues pour l'élimination de substances réglementées au titre du Protocole de Montréal (substances réglementées) durant la période 2021–2023; les indicateurs de performance du plan d'activités; ainsi qu'une recommandation soumise à l'examen du Comité exécutif. Une évaluation narrative du plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023 figure dans la pièce jointe au présent document.

**Activités prévues durant la période 2021–2023**

2. Le Tableau 1 indique, pour chaque année, la valeur des activités prévues dans le plan d'activités de l'ONUDI.

<sup>1</sup> À cause du coronavirus (COVID-19)

<sup>2</sup> Compte tenu des limites imposées par la pandémie de COVID-19, les observations du Secrétariat sur la soumission initiale du plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023 étaient communiquées dans le cadre de discussions bilatérales et des nombreux échanges de messages électroniques. Toutes les questions soulevées ont été réglées de façon satisfaisante.

**Tableau 1. Affectation des ressources dans le plan d'activités de l'ONUDI soumis pour 2021–2023 (000 \$US) \***

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
<b>Activités sur les HCFC</b>					
Plans de gestion de l'élimination des HCFC approuvés (PGEH)	25 746	6 825	15 085	47 656	31 580
Préparation de projet (PRP) du PGEH – phase II	0	76	0	76	0
PGEH - phase II	10 997	2 537	10 000	23 535	37 362
PRP PGEH – phase III	268	96	43	407	0
PGEH - phase III	3 376	10 699	4 391	18 467	32 633
Assistance technique sur les HCFC	482	0	0	482	0
<b>Total partiel – Activités sur les HCFC</b>	<b>40 869</b>	<b>20 234</b>	<b>29 519</b>	<b>90 622</b>	<b>101 574</b>
<b>Activités sur les HFC</b>					
HFC – investissement	3 531	0	0	3 531	0
PRP – Plan d'élimination des HFC	2 009	1 148	0	3 157	0
<b>Total partiel – Activités sur les HFC</b>	<b>5 540</b>	<b>1 148</b>	<b>0</b>	<b>6 688</b>	<b>0</b>
<b>Activités normalisées</b>					
Renforcement des institutions (RI)	848	1 819	848	3 514	0
Unité centrale	2 128	2 143	2 158	6 429	0
<b>Total partiel – Activités normalisées</b>	<b>2 976</b>	<b>3 962</b>	<b>3 006</b>	<b>9 943</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>49 385</b>	<b>25 343</b>	<b>32 525</b>	<b>107 253</b>	<b>101 574</b>

\* Incluant les coûts d'appui des agences le cas échéant.

## Observations du Secrétariat

### Phase II des PGEH

3. Le total des niveaux de financement pour la phase II des PGEH dans les pays à faible volume de consommation (FVC) est de 3,83 millions \$US (dont 3,1 millions \$US pour 2021–2023) pour assurer une réduction de 67,5 pour cent du niveau de référence de HCFC, et de 588 479 \$US (dont 257 902 \$US pour 2021–2023) pour assurer une réduction de 100 pour cent.

4. Le Tableau 2 montre l'affectation par secteur des fonds pour la phase II des PGEH dans les pays qui ne sont pas à FVC.

**Tableau 2. Affectation par secteur des fonds pour la phase II des PGEH dans les pays qui ne sont pas à FVC (000 \$US)**

Secteur	2021–2023	Après 2023	Total	Pourcentage du total (%)
Mousse rigide	2 536	605	3 141	5,6
Réfrigération - climatisation	1 739	0	1 739	3,1
Réfrigération - assemblage	840	0	840	1,5
Réfrigération - fabrication	5 017	25 738	30 755	54,5
Réfrigération - entretien	10 040	9 962	20 002	35,4
<b>Total</b>	<b>20 172</b>	<b>36 305</b>	<b>56 477</b>	<b>100,0</b>

Phase III des PGEH

5. Le plan d'activités prévoit un montant total de 51,1 millions \$US pour la phase III des PGEH dans 11 pays (Arménie, Argentine, Brésil, Chili, Jordanie, Mexique, Nigeria, Oman, Pakistan, les Philippines et le Soudan) (dont 18,47 millions \$US pour 2021–2023). L'inclusion de la phase III des PGEH dans le plan d'activités n'est autorisée que pour les pays dont la phase II des PGEH a été approuvée avec des cibles de réduction inférieures aux niveaux de conformité de 2025 (décision 84/46(e)).

Projet régional d'assistance technique pour les HCFC

6. L'ONUDI a inclus un projet régional d'assistance technique sur les HCFC destiné à promouvoir des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement global pour le secteur de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée (PRAHA-III), d'une valeur de 481 500 \$US en 2021. Aucune fenêtre de financement n'est disponible pour un tel projet de démonstration.

Activités liées aux HFC

7. Les activités liées aux HFC comprennent trois activités d'investissement d'une valeur de 3,53 millions \$US en 2021 pour trois pays (Égypte, Inde et Soudan) et la préparation de plans d'élimination de HFC<sup>3</sup> pour 25 pays d'une valeur de 3,16 millions \$US en 2021 et 2022.

8. Les projets d'investissement liés aux HFC en Égypte et au Soudan étaient inclus dans le plan d'activités en application de la décision 78/3(g); la demande de préparation de projet pour le Soudan a été soumise à la 86<sup>e</sup> réunion. Le projet d'investissement lié aux HFC pour l'Inde ne relève pas du secteur de la fabrication et n'est donc pas admissible aux termes de la décision 78/3(g).

9. Dix-sept des 25 pays pour lesquels les activités de p Élimination de SAO réparation pour l'élimination de HFC étaient incluses n'ont pas ratifié l'Amendement de Kigali, mais ils ont soumis la lettre requise de leur gouvernement, indiquant leur intention de déployer tous les efforts pour ratifier l'Amendement.

Coûts de l'unité centrale

10. Les coûts d'appui d'agence<sup>4</sup> en 2021 devraient augmenter de 5,2 pour cent par rapport au niveau de financement de 2020, qui dépasse le niveau d'augmentation convenu de 0,7 pour cent.

**Modifications proposées par le Secrétariat**

11. Les modifications du plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023 résultent des décisions correspondantes du Comité exécutif. D'autres changements pourraient être nécessaires à la suite d'une décision des Parties sur le niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour le triennat 2021–2023.<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Le financement de la préparation des plans nationaux de mise en œuvre pour s'acquitter des obligations de réduction initiales aux fins d'élimination de HFC pourrait être fourni au plus tôt cinq ans avant ces obligations, après qu'un pays a ratifié l'Amendement de Kigali, et en fonction des lignes directrices à approuver dans le futur (décision 79/46(b)(iii)). En outre, la décision 84/46(f) permet d'inclure les activités de préparation pour l'élimination des HFC dans le plan d'activités pour les pays qui n'avaient pas ratifié l'Amendement de Kigali mais qui avaient soumis une lettre indiquant l'intention de leur gouvernement de faire de son mieux pour ratifier l'Amendement de Kigali.

<sup>4</sup> Les coûts de l'unité centrale de l'ONUDI pour 2021 ont été approuvés par la procédure d'approbation intersessions de la 86<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/37).

<sup>5</sup> En l'absence d'une décision des Parties sur le niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour le triennat 2021-2023, et à la lumière de la décision XXXII/1, il est supposé que le budget indicatif pour l'affectation des

12. En examinant le plan d'activités révisé de l'ONUDI pour 2021–2023, le Secrétariat a constaté que les modifications ci-après n'ont pas été apportées:

**Tableau 3. Modifications du plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023 (000 \$US)**

Modification	2021–2023	Après 2023
PRP pour la phase III des PGEH en application de la décision 71/42 ou 84/46(e)	(34)	0
Phase III des PGEH dans les pays non-FVC avec le secteur de la fabrication en réfrigération, fondé sur un taux de coût-efficacité maximal de 8,40 \$US/kg <sup>6</sup>	(236)	(575)
Assistance technique pour les HCFC	(482)	0
Projets d'investissement pour les HFC en application de la décision 78/3(g)	(1 070)	0
PRP pour des plans d'élimination des HFC, en application de la décision 56/16(c)	(324)	0
Unité centrale pour tenir compte de la hausse de 0,7 % par rapport au niveau de financement de 2020	(277)	0

13. Le Tableau 4 présente les résultats des modifications proposées par le Secrétariat pour le plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023, qui sont également abordées dans le cadre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2021–2023.<sup>7</sup>

**Tableau 4. Affectation des ressources dans le plan d'activités modifié de l'ONUDI pour 2021–2023 (000 \$US) \***

Description	2021	2022	2023	Total (2021–2023)	Total après 2023
<b>Activités liées aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	25 746	6 825	15 085	47 656	31 580
PRP PGEH – phase II	0	76	0	76	0
PGEH - phase II	10 997	2 537	10 000	23 535	37 362
PRP PGEH – phase III	256	96	21	374	0
PGEH - phase III	3 376	10 463	4 391	18 231	32 058
Assistance technique pour les HCFC	0	0	0	0	0
<b>Total partiel – Activités liées aux HCFC</b>	<b>40 375</b>	<b>19 998</b>	<b>29 498</b>	<b>89 871</b>	<b>100 999</b>
<b>Activités liées aux HFC</b>					
HFC – investissement	2 461	0	0	2 461	0
Plan d'élimination des HFC – PRP	1 818	1 015	0	2 833	0
<b>Total partiel – Activités liées aux HFC</b>	<b>4 279</b>	<b>1 015</b>	<b>0</b>	<b>5 294</b>	<b>0</b>
<b>Activités normalisées</b>					
RI	848	1 819	848	3 514	0
Unité centrale	2 036	2 050	2 065	6 151	0
<b>Total partiel – Activités normalisées</b>	<b>2 884</b>	<b>3 869</b>	<b>2 913</b>	<b>9 666</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>47 538</b>	<b>24 882</b>	<b>32 410</b>	<b>104 831</b>	<b>100 999</b>

\* Incluant les coûts d'appui d'agence le cas échéant.

ressources du plan d'activités pour 2021–2023 serait fondé sur le même niveau de réapprovisionnement que pour le triennat 2018–2020. La question est examinée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25.

<sup>6</sup> Tel que convenu à la réunion de coordination interagences.

<sup>7</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/25

## Indicateurs de performance

14. L'ONUDI a soumis dans l'exposé narratif de son plan d'activités ses indicateurs de performance, conformément à la décision 71/28. Le Secrétariat a avisé l'ONUDI des valeurs cibles dans le Tableau 5.

**Tableau 5. Indicateurs de performance pour l'ONUDI pour 2021**

Type d'indicateur	Titre abrégé	Calculs	Cible pour 2021
Planification-- Approbation	Tranches approuvées	Nombre de tranches approuvées par rapport aux prévisions*	52
Planification-- Approbation	Projets/activités approuvés	Nombre de projets/activités approuvés par rapports aux prévisions (incluant les activités de préparation de projet) **	30
Mise en œuvre	Fonds décaissés	En fonction des décaissements estimatifs dans le rapport périodique	24 801 519 \$US
Mise en œuvre	Élimination de SAO	Élimination de SAO pour la tranche, lorsque la tranche suivante est approuvée par rapport aux résultats prévus dans les plans d'activités	760.70 tonnes PAO
Mise en œuvre	Achèvement du projet - activités	Achèvement du projet par rapport aux plans dans les rapports périodiques, pour toutes les activités (excluant la préparation du projet)	107
Administration	Rapidité de l'achèvement financier	Mesure dans laquelle les projets sont achevés financièrement 12 mois après l'achèvement des projets	12 mois après l'achèvement opérationnel
Administration	Soumission à temps des rapports d'achèvement de projet	Soumission à temps des rapports d'achèvement de projet, à moins d'arrangements contraires	À temps (1)
Administration	Soumission à temps des rapports périodiques	Soumission à temps des rapports périodiques et des plan d'activités et des réponses, à moins d'arrangements contraires	À temps

\* La cible d'une agence serait réduite si l'agence ne peut pas soumettre une tranche en raison d'une autre agence de coopération ou de l'agence principale, avec l'accord de cette agence.

\*\* La préparation de projet ne devrait pas être évaluée si le Comité exécutif n'a pas pris de décision sur son financement.

## RECOMMANDATI ON

15. Le Comité exécutif est invité à prendre les mesures suivantes:

- (a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour 2021–2023, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/29; et
- (b) Approuver les indicateurs de performance de l'ONUDI, indiqués dans le Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/29.



**Annexe I**

